



## **Dossier de presse**

**« Initiative pour une sauvegarde  
du patrimoine naturel et des ressources »,  
dite  
« Initiative Sauvons le Mormont »**

**Mercredi 12 janvier 10h**

***A la grande salle du foyer paroissial de Malley  
Chemin de Rionza 2, 1020 Renens***

## Lancement de l'initiative cantonale pour protéger le Mormont et engager la sortie du béton

**Les membres du comité de l'« Initiative pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources », dite « Initiative Sauvons le Mormont » ont officiellement annoncé, ce matin, le lancement de la récolte de signatures dès ce vendredi 14 janvier. Réunissant de nombreux partis et associations, ils et elles souhaitent ainsi inscrire dans la Constitution vaudoise la protection du Mormont et l'encouragement aux matériaux de constructions alternatifs au béton, durables et locaux. La conférence de presse se tenait à Malley où sera bientôt érigée la première tour en bois de Suisse, symbole de ce changement de paradigme nécessaire et possible dans la construction. Les initiant-e-s ont désormais jusqu'au 16 mai pour récolter les 12'000 signatures nécessaires, ce qu'ils et elles feront à la fois en ligne, par correspondance et dans la rue.**

Le Mormont, dont le sommet est classé à l'Inventaire Fédéral des Paysages (IFP), fait partie du patrimoine vaudois par son importance géologique, naturelle mais aussi historique et paysagère. Utilisé depuis les années 1950 comme carrière par le cimentier Holcim, le Mormont est affecté par les extensions successives de cette exploitation, qui vont jusqu'à menacer son sommet. Il devient donc urgent de protéger ce qui peut encore l'être sur ce site d'importance paysagère et naturelle indéniable. Tout en favorisant, parallèlement, les alternatives durables et locales au béton pour que la pollution, les émissions de CO<sub>2</sub> massives et les dégâts environnementaux et paysagers engendrés par son exploitation ne soient pas juste reportés ailleurs mais bel et bien réduits.

Le comité d'initiative, composé des Vert-e-s, du Parti Socialiste, de solidaritéS, de décroissance alternatives, du POP, des Jeunes Vert-e-s, de la Jeunesse socialiste, de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont et de Pro Natura Vaud, considère en effet que l'utilisation de ressources naturelles pour la construction, ainsi que la planification générale des projets, doivent favoriser au maximum des matériaux renouvelables et respectueux de l'environnement. Et que la protection des paysages, sites et biotopes, de même que la richesse patrimoniale et archéologique, doivent être prises en compte de façon centrale dans ce contexte. Cette prise en compte doit mener à assurer la protection du site du Mormont contre des projets d'exploitation futurs mettant en danger ces richesses et intérêts primordiaux. Il est en outre attendu du Canton qu'il mette en œuvre rapidement les mesures nécessaires pour assurer la reconversion des travailleurs et travailleuses affecté-e-s par cette protection dans les métiers d'avenir de la transition écologique.

Les initiant-e-s ont désormais jusqu'au 16 mai pour récolter les 12'000 signatures valables nécessaires à l'aboutissement de leur texte. En espérant que la situation sanitaire actuellement toujours difficile ne vienne pas trop compliquer cette récolte, ils et elles récolteront également via mailings et encartages ainsi qu'en ligne sur WeCollect (parallèlement aux actions mobiles et aux stands), où plus de 500 personnes se sont déjà annoncées pour contribuer au succès de l'initiative

## Citations de soutien

« Les Vert-e-s sont à l'origine de l'initiative « *Sauvons le Mormont* » car cela fait des années qu'ils et elles luttent pour préserver ce lieu et pour favoriser les alternatives au béton dans la construction. La ZAD a récemment remis le sujet à l'ordre du jour médiatique et il s'agit donc maintenant de ne plus tergiverser et d'acter définitivement la protection de ce trésor et d'engager la sortie des matériaux de construction défigurant notre paysage, à l'heure du déclin de la biodiversité, la préservation de notre paysage et de notre biodiversité. La diminution de notre dépendance au béton doit être une priorité. »

Rebecca Joly, Les Vert-e-s vaudois-es, Présidente du comité d'initiative, 079 817 14 46

« Le POP vaudois soutient l'initiative « *Sauvons le Mormont* » car elle est emblématique d'une réponse locale à une problématique globale. Préserver la biodiversité et le paysage du Mormont, chez nous, et s'opposer à l'arrogance d'une multinationale irresponsable, grosses polluuseuse de par le monde, au mépris de la santé des populations, comme au Nigéria. L'initiative cherche aussi à favoriser les alternatives durables et locales au « tout béton » ».

Bernard Borel, POP, 079 500 22 64

« Bien que l'unité de matière ne permette pas à l'initiative d'aborder plus radicalement et largement la thématique du béton (fonds de reconversion professionnelle, obligation d'utiliser d'autres matériaux, notamment), décroissance alternatives (da.) soutient l'initiative « *Sauvons le Mormont* ». Elle prolonge la lutte très concrète des milieux activistes pour protéger la colline du Mormont et remettre en question les modes de construction dominants. Nous estimons que si ce n'est pas un pas de géant, c'est néanmoins un pas nécessaire que nous nous réjouissons de soutenir et porter. »

Tiago Branquino, décroissance alternatives, 079 440 49 09

« L'Association pour la Sauvegarde du Mormont soutient l'initiative car elle répond entièrement à ses buts de Sauvegarder la nature et le paysage du Mormont ; Définir et mettre en place les moyens et actions nécessaires à cette sauvegarde ; Réunir tous les intéressés et veiller à prendre en compte leurs intérêts respectifs ; et Soutenir toutes les initiatives poursuivant le même but. »

Alain Chanson, Président de L'Association pour la Sauvegarde du Mormont, 079 156 19 53

« Les Jeunes Vert•e•s soutiennent l'initiative « *Sauvons le Mormont* » car il est urgent et nécessaire de repenser notre rapport aux multinationales et de renoncer à la logique de croissance infinie qui ne bénéficie qu'à quelques-un-e-s dans un monde aux ressources bel et bien finies. Les Jeunes Vert•e•s soutiennent l'initiative afin de préserver la biodiversité pour les générations de demain: la colline du Mormont doit devenir un exemple d'écosystème protégé que nous devons par tous les moyens préserver dans le futur. »

Maël Fianza, Jeunes Vert-e-s vaudois-es, 078 636 06 50

« Dessinons les plans d'un avenir respectueux des humains de la nature, construisons les fondations d'un canton qui respecte l'humain et la nature dans son développement, bâtissons un avenir agréable pour les jeunes de demain et les adultes d'aujourd'hui. Soutenir cette initiative, c'est regarder un présent qui ouvre la voie vers un futur équitable, c'est entamer dès aujourd'hui de manière cohérente et pragmatique les transformations qui seront dans tous les cas nécessaires demain.»

Kelmy Martinez, jeunesse socialiste vaudoise, 078 735 53 93

« Le PS Vaud soutient l'initiative cantonale « *Sauvons le Mormont* » d'une part pour sauver notre patrimoine historique, biologique et environnemental, mais aussi pour mettre en place aujourd'hui les jalons d'une société de demain, forte et résiliente, économiquement, écologiquement et socialement durable. »

Stéphane Montangero, PSV, 079 252 71 88

« SolidaritéS Vaud soutient l'initiative « *Sauvons le Mormont* » car elle constitue un premier pas nécessaire pour la transition de nos écosystèmes urbains extractivistes vers des modèles résiliant mettant au cœur des préoccupations de la fabrique de la ville les questions reliées à la cohésion sociale, au bien-être des habitant.e.s ainsi que la résorption des inégalités climatiques et territoriales. »

Martin Peikert, solidaritéS Vaud, 078 641 73 91

« Pro Natura Vaud soutient l'initiative « *Sauvons le Mormont* » parce que non seulement une mutation industrielle dans la production du ciment doit entraîner des avantages pour le climat, mais surtout elle apportera localement aussi, à la périphérie de la zone d'extraction, une meilleure protection des valeurs exceptionnelles de la biodiversité de la flore, de la faune et du paysage du Mormont, qui ont été déjà distinguées depuis longtemps dans l'Inventaire Fédéral des Paysages (IFP). La mission de Pro Natura Vaud est de renforcer la protection de ces biotopes par des mesures contraignantes dans la législation cantonale. »

François Sugnaux, Vice-président Région Est de Pro Natura Vaud, 021 943 41 74

## ARGUMENTAIRE

### INITIATIVE CANTONALE

#### « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources »

#### Dite « Initiative Sauvons le Mormont »

##### I. La production de ciment : une dévoreuse de sites naturels : Protégeons notre patrimoine !

La production de ciment est principalement basée sur l'extraction de roches calcaires présentes dans nos collines. Mais les carrières défigurent le paysage et mettent en péril des sites riches en biodiversité.

Mais en quoi le Mormont est-il justement un haut lieu de biodiversité en terre vaudoise ?

Le Mormont est composé de calcaire du Crétacé. La flore, de caractère méditerranéen, y est très riche. Le Mormont est composé de 4 collines, séparées par 3 cluses. Les cluses étant humides et riches en alluvions, la végétation y est caractéristique.

Il n'y a pas d'autre paysage semblable à basse altitude qui présente des conditions karstiques avec des roches fragmentées par l'érosion, ponctuées par des dalles souvent visibles. Bien qu'elles soient recouvertes par la végétation et des sols plus ou moins épais, ces roches calcaires entraînent presque partout l'infiltration rapide des eaux de pluie. Si ce type de milieu est fréquent dans le Jura, il est absent des zones de plaines. C'est précisément la particularité du Mormont, qui offre aussi des zones plates ou de faible pente qui ont permis le développement d'une mosaïque très variée de forêts de chênes et de tilleuls.

Le Mormont est, par endroits, recouvert de dépôts morainiques, le sol y est profond, permettant au hêtre de s'installer et de diversifier le paysage forestier. Autrefois, les forêts étaient périodiquement rasées tous les trente ans, jusque vers les années 1939-1945.





Des taillis se reformaient ensuite. Les forestiers ont abandonné les coupes et la forêt s'est reconstituée pour se refermer sur les pommiers sauvages et les cormiers. La zone forestière sur le flanc nord présente une belle strate herbacée sous les chênes, lorsqu'elle a échappé à la plantation de conifères.

Sur le flanc nord du Mormont, un sentier descend vers ce qui pourrait devenir le bord d'un gigantesque trou si la colline venait à disparaître. On remarque quelques grands mélèzes qui furent plantés autrefois sur des sols posés sur des restes de moraines. Quelques vieux chênes et hêtres composent un îlot de vieux bois précieux pour les oiseaux cavicoles. La tillaie est une forêt naturelle rare. Le sol calcaire pentu et peu profond ne permet pas au hêtre de s'installer. A basse altitude, dans les zones chaudes, le tilleul domine. On trouve son hybride naturel, le tilleul à petites feuilles, ainsi que le tilleul à large feuille. Cet hybride spontané est rare, mais les arboriculteurs le reproduisent. Il faut enfin signaler la présence d'une plante rare et bénéficiant d'une protection totale dans tout le canton : la violette singulière. Il est difficile d'imaginer déplacer une telle plante, car elle dépend des conditions très particulières de la tillaie sur sol calcaire et pentu.

De nombreuses espèces vivent en outre là, telles que l'alouette des champs, le faucon crécerelle, le pic mar, le chat sauvage, la chouette hulotte et le hibou moyen-duc, une petite chauve-souris appelée murin à moustache, le muscardin, le lièvre brun, la belette, le chamois, le chevreuil et le cerf, le lézard agile, la coronelle lisse, le sonneur à ventre jaune, le triton palmé, le lucane cerf-volant et bien d'autres. Trente-deux espèces présentes au Mormont sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, et septante-cinq autres espèces relevées sur la colline figurent sur la liste rouge des animaux menacés en Suisse et sur celle des espèces prioritaires.

La végétation du Mormont est composée d'une fine mosaïque de milieux très diversifiés et souvent de grande valeur. Une diversité influencée par différents facteurs comme les roches-mères et expositions présentes, ainsi que par un climat particulièrement chaud et sec. Constituant un des échantillons les plus riches de la flore du pied du Jura central avec plus de 900 espèces relevées sur le site, le Mormont peut être considéré comme un des hauts lieux botaniques du canton de Vaud. Elle comprend de nombreuses espèces rares au niveau cantonal, voir au niveau Suisse, dont un grand nombre d'orchidées (23 espèces)

Près de la moitié de ses associations végétales font partie des milieux dignes de protection selon l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Plusieurs prairies sèches d'importances nationale (PPS) sont présentes sur le côté sud de la colline.

Enfin, une part importante du domaine est classée à l'Inventaire fédéral des paysages, des sites et des monuments naturels d'importance nationale (IFP) depuis 1998. C'est un site archéologique rare, classé bien culturel suisse d'importance nationale. Son sanctuaire celtique compte quelque 260 fosses creusées dans l'humus, un siècle avant J-C. On y a retrouvé des bijoux, des outils en fer, des meules en pierre singulièrement. Les archéologues relèvent la nature considérée comme sacrée de la colline, qui était louée pour ses énergies.

D'un point de vue paysager, le Mormont représente les premières collines visibles sur le Plateau. Un patrimoine naturel rare et précieux, à protéger de toute urgence, avant que tout ne soit rasé par la cimenterie !



## II . La production de ciment : une grande émettrice de CO<sub>2</sub> : Protégeons le climat !

L'initiative cantonale « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources » dite « Initiative Sauvons le Mormont » a pour objectif de protéger le patrimoine naturel vaudois qu'est la colline du Mormont. Mais il s'agit aussi de pousser les autorités cantonales dans une direction et une logique qui nous permettent à moyen-court terme de nous affranchir de notre dépendance au ciment. En effet, cette production est hautement polluante, rejetant des quantités importantes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et menaçant à la fois le climat et la santé des Vaudoises et des Vaudois. Si le ciment était un pays, il arriverait au 3<sup>ème</sup> rang des pays les plus pollués du monde (après la Chine et les Etats-Unis) ! Il est presque trois fois plus polluant que l'aviation. Et la Suisse fait partie des pays qui, proportionnellement, ont le plus recours au ciment. Rapportée au nombre d'habitant-e-s, l'utilisation du ciment dans notre pays revient à 584kg par personne et par an. C'est deux fois plus qu'aux Etats-Unis ou en France ! <sup>1</sup>

La production de ciment procède de la transformation de calcaire et d'argile extraits de carrières (comme celle du Mormont) dans des fours brûlants, à près de 1450 °C. De grandes quantités de combustibles fossiles, comme le charbon, l'huile de chauffage, les déchets de raffinerie ou encore le gaz naturel, sont utilisés dans ce cadre.

---

<sup>1</sup> <https://bit.ly/3qrk0zs>

La production de ciment est un processus polluant de bout en bout du processus : de grandes quantités de CO<sub>2</sub> sont rejetés au moment de l'extraction déjà, puis lors de la production de chaleur émise par la cuisson de l'argile et du calcaire, et enfin lors du transport du ciment ainsi produit.

Selon l'entreprise Holcim, ce sont au total, quelques 590 kilogrammes de CO<sub>2</sub> qui sont rejetés dans l'atmosphère par tonne de ciment produite, dont 200 kilogrammes provenant des combustibles utilisés et 390 kilogrammes du calcaire lui-même.<sup>2</sup> Au niveau vaudois, la raffinerie d'Eclépens est à elle seule responsable de 10% de l'entier des émissions de CO<sub>2</sub> du canton de Vaud.

Au niveau mondial, le CO<sub>2</sub> est responsable de 75 % de l'effet de serre qui participe au réchauffement climatique. On estime qu'un milliard de tonnes de CO<sub>2</sub> est rejeté dans l'atmosphère par l'industrie du ciment chaque année.

Au regard de l'urgence climatique, il est impératif d'agir par tous les moyens possibles pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et, ainsi, limiter le réchauffement climatique qui met en péril les équilibres écologiques et sociétaux. Vu ces chiffres, il faut dans ce cadre réduire drastiquement la production de ciment.

### III . La production de ciment :une source majeure de pollution atmosphérique : Protégeons la santé !

Si la production de ciment fait courir un risque majeur au climat, en aggravant sa dégradation et son dérèglement, elle représente aussi une menace très concrète et quotidienne pour notre santé. Les émissions relâchées dans l'atmosphère ne s'arrêtent pas au CO<sub>2</sub> : les cimenteries suisses sont également responsables du rejet dans l'air que nous respirons de 4% des émissions totales d'oxydes d'azotes, gaz irritant qui peuvent provoquer de graves lésions des poumons. La combustion produit en outre aussi plusieurs autres polluants atmosphériques parmi lesquels : particules fines ; oxydes d'azote ; oxydes de soufre ; ammoniac ; ainsi que des composés organiques volatiles non méthaniques. D'autres polluants tels que le mercure, le cadmium et le zinc peuvent, en outre, venir s'ajouter lors de l'utilisation de combustibles alternatifs.



Par ailleurs, bien que les cimenteries respectent les valeurs limites fixées par la législation en termes d'émissions de substances toxiques, il faut savoir que la valeur limite fixée, dans notre pays, pour les émissions toxiques de dioxyde de soufre est dix fois plus élevée que dans l'Union Européenne (UE) et celle des composés organiques volatiles (COV), en partie cancérigènes, huit fois plus élevée que dans l'UE.

### IV. La production de ciment : l'héritage d'un temps passé : place aux alternatives !

Si le béton (dont le ciment est la base) a longtemps été privilégié comme matériau de construction, permettant ainsi le développement des villes modernes, il présente aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages.

Il est d'autant plus urgent de limiter notre dépendance au ciment et au sable que les alternatives existent et que la transition est en marche, pour autant qu'il y soit fait recours ! La première alternative est le bois, matière première abondante dans nos régions, et puits de carbone intéressant. Le bois est d'ailleurs utilisé de manière croissante dans des constructions modernes, allant même jusqu'aux gratte-ciels ! A titre d'exemple, une des tours prévues prochainement à

---

<sup>2</sup> <https://www.holcim.ch/fr/mesures-de-reduction-des-emissions>

Malley, ainsi que la tour prévue à Zoug sous le nom de «Projet Pi», d'une hauteur de 80 mètres et 27 étages, y ont recours pour ses logements, commerces et surfaces de travail! Tout comme la nouvelle école professionnelle de Vennes, à Lausanne. D'autres alternatives existent encore, comme le béton allié à d'autres matériaux recyclés ou des techniques qui permettent de modifier sa composition en remplaçant le ciment par des résidus industriels issus des biocarburants. Il existe aussi un béton végétalisé, composé de végétaux dans des alvéoles qui absorbent le CO<sub>2</sub> généré par la pollution, en faisant un très bon isolant. D'autres solutions avec des matériaux biodégradables sont, en outre, encore en mesure de répondre à cet enjeu actuel de durabilité. Comme, par exemple, le chanvre et la chaux, le torchis, la paille la terre crue, ou encore le pisé. Plusieurs réalisations récentes démontrent qu'il est possible de construire des ouvrages d'importance avec ce type de matériaux : « Maison de Paille » lausannoise accueillant des bureaux du service des parcs et domaines, « Maison de l'environnement » de l'Etat de Vaud, Maison des Herbes de Ricola de Herzog & de Meuron à Bâle-Campagne, qui est d'ailleurs le plus grand bâtiment en pisé d'Europe, ou l'extension de l'école primaire de Riaz, le nouveau collège de Béthusy à Lausanne ou le pavillon Geisendorf à Genève<sup>3</sup>. Sans compter qu'avec l'EPFL, notre canton de Vaud fait figure de leader dans la recherche mondiale en la matière ! Il n'y a donc meilleur lieu pour réaliser cette transition !

Ce changement progressif de paradigme permettrait aussi de répondre aux aspirations des Vaudoises et des Vaudois, majoritairement sensibles aux questions environnementales et tentant de vivre dans des environnements moins polluants mais qui, restant majoritairement locataires, n'ont pas de prise sur le choix des matériaux de construction utilisés pour leur habitat et restant ainsi captives et captifs du béton, encore trop souvent choisi par facilité pour ériger des immeubles locatifs.

Enfin, les alternatives ne représentent pas l'entier de la solution. Le réemploi s'avère lui aussi complémentarément très intéressant. Mais si, aux niveaux des pratiques, la rénovation du parc immobilier existant et la promotion des énergies renouvelables semblent désormais aller de soi, le réemploi de matériaux et composants du bâtiment reste encore une option bien trop peu exploitée. Sachant qu'en Suisse, plus de 17 millions de tonnes de déchets proviennent chaque année de transformations et démolitions du parc immobilier<sup>4</sup>, le réemploi devrait devenir un réflexe et être privilégié dans la construction en valorisant les matériaux issus de ces chantiers de déconstruction. Pratiqué pendant des siècles, ce réemploi des matériaux a considérablement diminué. Et pourtant, l'élimination des déchets s'avère aujourd'hui très coûteuse et le recyclage induit de grosses dépenses énergétiques dans le processus de transformation de la matière. Le réemploi permet donc, quant à lui, de récupérer les déchets et de leur donner une nouvelle vie, ce qui permet de conserver l'énergie grise qui a été nécessaire à la fabrication, au transport et à la mise en œuvre des éléments de construction et de sauvegarder les matières premières qui les constituent. Un apport donc inestimable à la lutte contre la raréfaction des matières premières et le gaspillage énergétique.<sup>5</sup>

S'affranchir de notre dépendance au ciment, c'est investir dans l'avenir des matériaux !

---

<sup>3</sup> Voir notamment toutes les réalisations de « Terrabloc » dont le site de production est basé à Allaman dans notre canton, <http://www.terrabloc.ch/projets>

<sup>4</sup> <https://espacescontemporains.ch/le-reemploi-dans-la-construction-matériaux-architecture-ecologie/>

<sup>5</sup> Une exposition sur ce thème a d'ailleurs récemment eu lieu à Bienne avec de nombreux exemples de réalisations ayant eu recours au réemploi :

[https://www.syphon.ch/images/inhalt/promotion/matiere\\_grise/Flyer\\_franc%CC%A7ais.pdf](https://www.syphon.ch/images/inhalt/promotion/matiere_grise/Flyer_franc%CC%A7ais.pdf)



## V. La production de ciment : des emplois voués à se transformer ou à disparaître : Protégeons l'avenir professionnel !

Face à la crise climatique qui déploie toujours plus ses effets, l'enjeu est désormais d'adapter nos sociétés et de les rendre plus résilientes, en particulier au niveau de l'une de leurs composantes essentielles : l'économie. Il s'agit de passer d'une économie gourmande en ressources et surpassant les limites de production terrestre à une économie durable qui réduit son empreinte et utilise de manière plus rationnelle les ressources à disposition. Ces secteurs d'activité polluants et voués à se transformer en profondeur, voire à disparaître, emploient cependant un nombre certain de personnes.

Arrêter la production de ciment implique, bien évidemment, d'offrir aux personnes actuellement actives dans ce domaine des perspectives de reconversion pour que la nécessaire transition écologique ne laisse personne sur le bord de la route.

Là aussi, des solutions existent et le Parlement vaudois a, notamment, récemment accepté un postulat demandant l'introduction d'un Revenu de Transition Ecologique (RTE)<sup>6</sup>, outil développé par la chercheuse Sophie Swaton<sup>7</sup>, et représentant à la fois un revenu assuré aux travailleurs et travailleuses qui œuvrent à la transition vers une économie durable dans des projets très divers mais aussi une aide économique pour une reconversion d'une économie polluante à une économie durable en aidant directement les projets de transition écologique.

Une autre solution<sup>8</sup> serait de permettre aux travailleuses et travailleurs des domaines concernés d'accompagner les évolutions nécessaires pour réformer en profondeur leur domaine professionnel, par exemple dans la construction, ou de se reconvertir dans les métiers de l'économie circulaires, favorables à la transition écologique, au moyen de bourses de reconversion. Cette reconversion professionnelle pourrait aussi être vue comme préalable à un revenu de transition écologique.

La sortie du ciment offre donc une opportunité de reconversion à saisir, vers des emplois plus durables et porteurs de sens, qui bâtiront la société de demain !

---

<sup>6</sup> [https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/20\\_POS\\_207/membre/280247/](https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/20_POS_207/membre/280247/)

<sup>7</sup> Maître d'enseignement et de recherche à l'institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne

<sup>8</sup> [https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/21\\_MOT\\_13/membre/148270/](https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/21_MOT_13/membre/148270/)



## INITIATIVE POUR UNE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL ET DES RESSOURCES DITE « INITIATIVE SAUVONS LE MORMONT »



Celui qui falsifie les résultats de la récolte de signatures est punissable selon l'article 282 du Code pénal suisse.

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels : **14 janvier 2022**

Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités : **16 mai 2022**

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise: acceptez-vous l'initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» demandant que la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 soit modifiée comme suit:

### Article 52b Site du Mormont (nouveau)

1. Le site du Mormont est déclaré site protégé. Toute exploitation du sol y est interdite, à l'exception d'une activité agricole et sylvicole respectueuse de l'environnement et de la nature.

### Art. 56 Ressources naturelles et énergie

1 L'Etat et les communes **veillent** à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles et de l'énergie, **en particulier du calcaire, de l'argile et du sable.**

2 Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.

3 Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.

4 Ils collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire.

5 Ils favorisent l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement et privilégient eux-mêmes l'utilisation de tels matériaux en lieu et place du ciment.

[Ajouts à la Constitution VD actuelle : texte en rouge]

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessous. Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

N° postal:

Commune:

	Nom (à la main, en majuscules)	Prénom (à la main, en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse précise (rue et numéro)	Signature (indispensable)	Contrôle Laisser blanc
1						
2						
3						

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du \_\_\_\_\_  
(jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de \_\_\_\_\_

Au nom de la municipalité  
(sceau et signature):

Conformément à l'art. 94 LEDP, la municipalité adresse les listes de signatures attestées au Comité, le **31 mai 2022** au plus tard.  
Le Comité remet l'ensemble des listes attestées au Secteur des droits politiques le **6 juin 2022** au plus tard.

**Comité d'initiative** : Anne Baehler Bech (Rieux), Bernard Borel (Aigle), Tiago Branquinho (Vevey), Alain Chanson (Eclépens), Rebecca Joly (Prilly), Kalmi Martínez (Bière), Stéphane Montanero (Aigle), Martin Peikert (Lausanne), Sylvie Podio (Morges), David Raedler (Lausanne), François Sugnaux (Blonay), Jean Tschopp (Lausanne), Vassilis Venizelos (Yverdon).

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

**Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 2 mai 2022 à Les Vertes vaudoises, place de la Palud 7, 1003 Lausanne.**